



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire
fait partie de la MRC d'Argenteuil

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné,
Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier
de la susdite municipalité régionale de comté,

QUE le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2020 :

- ✓ Règlement numéro 44-21-20 concernant la répartition des dépenses quotes-parts afférentes à l'exercice financier 2021 de la MRC d'Argenteuil, pour les municipalités locales de la MRC

Ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la MRC d'Argenteuil, situé au 430, rue Grace, Lachute ainsi que sur le site Internet de la MRC d'Argenteuil au www.argenteuil.qc.ca.

Donné à Lachute, ce 13^e jour du mois de janvier deux mille vingt et un (2021).

Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), PIERRE-LUC NADEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la municipalité de MILLE-ISLES certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2021 entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de janvier 2021.

(signature)